



RAPPORT DE JURY

CONCOURS AMBULANCIER SUR TITRES INTERNE ET EXTERNE >>

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

Novembre 2024



SOMMAIRE >>

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
RAPPEL DES EPREUVES.....	3
1. EPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	3
2. EPREUVES D'ADMISSION.....	4
LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE	5
LE JURY	6
1. LA COMPOSITION DU JURY.....	6
2. LA NOTE DE CADRAGE	6
FORMATION DES CANDIDATS	7
LE DEROULEMENT DU CONCOURS.....	8
1. ADMISSIBILITE	8
2. ADMISSION (EPREUVES PRATIQUES ET ENTRETEN ORAL)	8
STATISTIQUES	10
1. HISTORIQUE DU CONCOURS :.....	10
2. CONCOURS 2024 :.....	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION >>

Un concours interne et externe sur titres d'ambulancier est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 02 janvier 2024.

NOMBRE DE POSTES	
INTERNE	35
EXTERNE	26

Références juridiques :

Décret n° 2016-636 du 19 mai

2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

Décret n° 2022-1658 du 26 décembre 2022 portant création du corps des ambulanciers de la fonction publique hospitalière au sein de la filière soignante et modifiant diverses dispositions applicables à la fonction publique hospitalière

Décret n° 2023-926 du 6 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique hospitalière et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

RAPPEL DES EPREUVES >>

1. Epreuves d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat ;

Une admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;

La liste d'admissibilité est établie par le jury par ordre alphabétique. Elle est affichée dans l'établissement organisateur du concours. Les candidats admissibles sont convoqués par courriel à l'épreuve pratique et orale d'admission.

2. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

La phase d'admission consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernée. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est, chaque année, mis en ligne sur le site internet de l'établissement organisateur du concours ou porté à la connaissance des candidats par tout autre moyen d'information. ANNEXE 1

L'épreuve d'admission est notée sur 20.

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Concours INTERNE et EXTERNE d'ambulancier :

Etapes	Date
Inscription	Du 2 janvier 2024 au 2 février 2024
Date limite de télétransmission	Jusqu'au 07 février 2024, 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	23 mars 2024
Etudes de dossiers	Avril/mai 2024
Réunion d'admissibilité	22 mai 2024
Epreuves pratiques + entretien avec le jury	<p>8/10 : Patrick JAVEL, Jean-Luc PAUME, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT</p> <p>9/10 : Augustin HERAULT, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT, Florence GRILLET GAUDRY</p> <p>15/10 : Patrick JAVEL, Jean-Luc PAUME, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT,</p> <p>16/10 : Augustin HERAULT, Cédric MARTIN, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT,</p> <p>17/10 : Augustin HERAULT, Jean-Luc PAUME, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT,</p> <p>18/10 : Patrick JAVEL, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT, Florence GRILLET GAUDRY</p> <p>5/11 : Augustin HERAULT, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT, Florence GRILLET GAUDRY</p> <p>6/11 : Patrick JAVEL, Cédric MARTIN, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT,</p> <p>12/11 : Patrick JAVEL, Cédric MARTIN, Patrick CARDOSO, Christian BOOM, Philippe MAZERON, Jean-Christophe TIVEYRAT,</p>
Réunion d'admission	27 novembre 2024
Affichage des résultats	29 novembre 2024

LE JURY >>

1. La composition du jury

a. Le président

HERAULT Augustin - DRH - médicale et non médicale - DMU (Paris) (AP-HP (Paris) AGEPS)

b. Les membres

CARDOSO Patrick - Coordonnateur SMUR Service Central des Ambulances

PAUME Jean-Luc - INGENIEUR SMS - Responsable du Département Technique

JAVEL Patrick - Coordinateur Général des soins

BOOM Christian - Encadrant transport

MARTIN Cédric - Directeur de la Fonction Linge

GRILLET GAUDRY Florence - Référente pédagogique - Formation Ambulancier

MAZERON Philippe - Encadrant Transport Sanitaire- APHP

PAILLARD Frank - Cadre Supérieur Infirmier Anesthésiste -Responsable

TIVEYRAT Jean-Christophe - Examineur spécialisé contrôle des véhicules

M PAILLARD a dû se désister du jury le 17/09/2024. Pour respecter le principe d'égalité des candidats, cela suppose que la composition du jury reste inchangée pendant la durée des épreuves et un membre du jury doit avoir pris part à toutes les épreuves pour pouvoir participer au délibéré. En cas de démission d'un membre du jury après l'ouverture des épreuves, celui-ci ne peut donc être remplacé.

2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

Les grilles de critères pour l'étude des dossiers sont construites à partir de celles du précédent concours avec quelques ajustements.

Validation d'une grille pour le concours interne

Validation d'une autre grille pour le concours externe

Les membres du jury se répartissent la construction des épreuves pratiques ; contrôle du véhicule, conduite du véhicule, QCM et entretien avec le jury.

Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats recalés souhaitant rencontrer les jurys. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours. Les candidats recevront un accès au rapport du jury avant leur rencontre avec les membres du jury.

FORMATION DES CANDIDATS >>

Le CFTAO, Centre de Formation aux Techniques Administratives et Ouvrières, a proposé une préparation à l'épreuve orale (entraînement à l'entretien d'oral, sur la forme et le fond, sur la base du travail préparé par chaque stagiaire en amont) sur 1 journée en petit groupe de 5 personnes.

Cette préparation nécessite néanmoins un travail d'acquisition personnelle indispensable.

LE DEROULEMENT DU CONCOURS >>

1. Admissibilité

a. Etudes de dossiers

L'étude des dossiers a montré de fortes disparités qualitatives entre les candidats et cela à plusieurs niveaux :

- Certains dossiers ne sont pas complets et il manque régulièrement des pièces qui servent à prouver les éléments détaillés dans le CV. Par exemple : le certificat de formation AFGSU 2 ou encore les preuves que les professionnels ont travaillé pour certains employeurs (contrats de travail, certificats employeur.) Un dossier non complet donne l'impression d'une candidature peu sérieuse.
- Concernant les dossiers, le jury a particulièrement apprécié lorsque les dossiers étaient constitué d'un seul PDF et pas de multiples pièces scannées dans le désordre et parfois même sans nommer la pièce avec le bon intitulé.
- Les CV sont parfois trop synthétiques, pas assez précis et pas toujours à jours. Par exemple pour le concours interne, certains candidats expliquent que leur employeur est l'AP-HP, sans préciser l'hôpital où se situe leur SMUR.
- La validité du permis de conduire du groupe lourd et ambulance doit être agréé par le médecin de la préfecture.

2. Admission (Epreuves pratiques et entretien oral)

a. Le déroulé des épreuves pratiques :

- Vérification du véhicule : Une attention particulière était attendue sur les aspects d'hygiène et de sécurité de la vérification.
- Conduite du véhicule : il faut veiller particulièrement au respect du code de la route et à la sécurité des occupants du véhicule, des piétons et des autres véhicules. Le respect strict du code de la route était exigé pour garantir la sécurité de tous.
- QCM : Bons résultats dans l'ensemble

b. Le déroulé de l'entretien oral

Fortes disparités de niveaux entre les candidats avec d'excellent profils et d'autres qui ne se montrent pas capable d'adopter une posture professionnelle en entretien et donnent une impression de dilettantisme. Certains candidats sont très stressés mais le jury va aussi évaluer leur capacité à gérer ce stress.

On a pu observer des lacunes techniques notamment sur les questions relatives à l'électricité, à l'hygiène, à la sécurité ou aux véhicules. Les jurys ont valorisé les candidats faisant un effort de pédagogie dans leurs explications, ceux qui arrivaient aussi à bien détailler leur rôle lors des mises en situation. Comme d'habitude il faut faire attention de ne pas répéter des réponses aux questions que ses camarades ont données et cela sans réfléchir. En effet, le jury peut modifier même à la marge les questions ce qui fait perdre tout sens à la réponse.

Il est important d'adopter un langage soutenu et professionnel une attitude corporelle adaptée. Un effort de présentation personnelle est attendu.

c. Présentation du candidat :

Les candidats ayant préparé leur présentation de manière approfondie ont réussi à la rendre vivante et précise. Ceux qui ont improvisé n'ont bien souvent pas été très convaincant.

Pour rappel, l'utilisation de notes écrites est prohibée.

Certains candidats ont su faire part avec sincérité et précision de leur parcours tout en détaillant de manière convaincante leurs motivations. Certains candidats ont réussi à gérer leur stress et à convaincre le jury.

Le jury a été sensible à la vocation des candidats et à leur implication dans les échanges ainsi qu'au respect des 5 minutes de présentation (il est possible de prendre une montre pour s'assurer de la maîtrise du temps).

d. Critères d'évaluation :

Annexe 1 : Grille d'évaluation, épreuve pratique concours ambulancier

STATISTIQUES >>

1. Historique du concours :

Le précédent concours date de 2021.

En Interne : 37 postes

- Candidats inscrits : 31
- Candidats admis : 22

En externe : 18 postes

- Candidats inscrits : 23
- Candidats admis : 12

2. Concours 2024 :

Nombre de postes ouverts :

En interne : 35 postes ouverts

	Nombre de candidats (admis à concourir)	Etudes de dossiers	Admissibilité		Admission	
			Nombre de candidats (admissibles)	Recalés de l'admissibilité	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	5	5	4	1	3	2
Hommes	34	34	28	6	23	16
Total	39	39	32	7	26	18

Seuil d'admission : 10

Amplitude des notes : de 18.10 à 7.20

Taux de réussite sur le nombre de candidats : 46%

En externe : 26 postes ouverts

	Nombre de candidats (admis à concourir)	Etudes de dossiers	Admissibilité		Admission	
			Nombre de candidats (admissibles)	Recalés de l'admissibilité	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	5	5	5	0	5	4
Hommes	35	35	21	14	18	11
Total	40	40	26	14	0	15

Seuil d'admission : 10

Amplitude des notes : de 18.20 à 6.70

Taux de réussite sur le nombre de candidats : 37.5%

CONCLUSION >>

Le niveau des candidats sur le fond et sur la forme :

Grande disparité de l'ensemble des candidats sur l'ensemble des épreuves.

Les forces :

La préparation institutionnelle et personnelle du concours.

Motivation sincère et bonne connaissance du métier.

Les faiblesses :

Connaissance de l'institution et les règles liées aux droits et devoirs du fonctionnaire.

Lacunes techniques ;

Les règles et principes d'hygiène ne sont pas assimilés.

Conseils aux futurs candidats :

Un concours n'est jamais acquis et doit toujours être préparé.

S'entraîner à la présentation du parcours professionnel à l'oral avec un chronomètre.

Donner des réponses courtes et précises ;